

Les lundis de l'environnement



Les cinq grands risques majeurs qui menacent la ville

Inondation, feux de forêt, mouvements de terrain, transports de matières dangereuses, risques industriels : la Ville vient de sortir un dossier d'information communal à l'attention des habitants

► Enfin, diront les adeptes de la prévention. Enfin une plaquette d'information sur les risques majeurs.

Avec ce Dicrim, nom un peu barbare pour "dossier d'information communal sur les risques majeurs", la Ville de Marseille se dote d'un outil de communication rendu nécessaire par l'air du temps. Avec le projet de loi de prévention des risques technologiques (PPRT), discuté jeudi dernier à l'Assemblée nationale, Philippe Berger, adjoint municipal délégué à la gestion des risques, est tombé pile dans l'actualité.

"Nous ne sommes plus au temps où la sécurité était affaire de spécialistes, juge l' élu. La sécurité est aujourd'hui l'affaire de tous et les citoyens eux-mêmes doivent y être préparés."

C'est l'objectif du Dicrim, tiré à 10 000 exemplaires et distribué dans les prochaines semaines dans les zones dites sensibles. Les autres se contenteront du site Internet de la Ville de Marseille. "Nous insistons

pour que l'information en direction de la population se fasse en totale transparence." Jugeant ce Dicrim "ambitieux et même cultotté", Philippe Berger veut "mobiliser le maximum de Marseillais sur ces sujets-là."

Ces sujets-là pourtant n'intéressent la plupart des citoyens qu'au moment des grandes catastrophes. L' élu lui-même concède que "quand nous effectuons des réunions d'information autour d'une usine classée Seveso II, il y a plus de monde à la tribune que dans la salle..."

Cartographie informatisée

Les cinq points traités dans la plaquette peuvent toucher à tout moment Marseille et ses habitants. Inondations, feux de forêt, risques industriels, mouvements de terrain et transports de matières dangereuses, les Marseillais sont en première ligne.

"Évidemment qu'il faut affiner les risques pour délivrer, ou non, après des études spécifi-

ques, des permis de construire dans les zones à risques", a précisé Henri Loisel, secrétaire général à la Ville de Marseille.

Car l'objet de ce Dicrim n'est pas de faire dans le catastrophisme. Au contraire, "nous prenons en compte, à partir de l'établissement d'une cartographie informatisée sur tous les risques, ces éléments dans les documents d'urbanisme, dans le plan d'occupation des sols et dans le plan local d'urbanisme. Cela rend les procédures certes contraignantes, parfois contestées parce qu'elles limitent l'usage de la propriété... mais nécessaires".

Pour Victor Hugo Espinosa, ingénieur et président du réseau associatif et scientifique Ecoforum, qui estime que "ce Dicrim a au moins le mérite d'exister", il est vrai que "les équipes de secours françaises sont les meilleures du monde et que personne ne met en cause leur efficacité. Mais tout ce qui est prévention est affaire de politique. Et là, c'est encore un peu court"...

Christine FRANÇOIS



Tous les Marseillais ont vécu, avec angoisse, les inondations du 19 septembre 2000. Mais combien d'entre nous savent réagir en cas de risque majeur ? Photo archives M. PISANO